

Un premier particulier porte directement plainte contre Philippe et Buzyn devant la CJR. L'UPR APPELLE LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE VICTIMES À FAIRE DE MÊME.



Coronavirus: un premier patient contaminé porte plainte pour "entrave aux mesures d'assistance"

© 24/03/2020 à 17h04

COUR DE JUSTICE
DE LA
REPUBLIQUE

A photograph of a dark, textured metal plaque with the words 'COUR DE JUSTICE DE LA REPUBLIQUE' embossed in a serif font. The plaque is set against a teal background.

Coronavirus: un premier patient contaminé porte plainte pour "entrave aux mesures d'assistance"

© 24/03/2020 à 17h04



Un patient infecté par le coronavirus a déposé plainte pour "entrave aux mesures d'assistance" devant la Cour de justice de la République (CJR) le mardi 24 mars.

C'est la première fois qu'une personne contaminée par le Covid-19 en France entreprend une action auprès de l'institution.

Déposée dans un premier temps contre X, l'actuelle plainte, et les neuf pages d'argumentaires qui l'accompagnent, vise Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé, et Édouard Philippe, Premier ministre. >

La CJR est en effet la seule instance compétente pour juger les crimes ou délits commis par des membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

Source : <https://www.bfmtv.com/police-justice/coronavirus-un-premier-patient-contamine-porte-plainte-pour-entrave-aux-mesures-d-assistance-1881564.html>

Nous rappelons que **l'UPR incite d'ores et déjà tous les citoyens – et notamment les malades, les soignants, les pompiers et les forces de l'ordre qui auraient été victimes d'un préjudice direct du fait de la mauvaise gestion de l'épidémie de coronavirus – :**

? 1°) **à se regrouper**

? 2°) et à se rapprocher d'avocats pour saisir la Cour de Justice de la République à l'encontre de :

?? M. Édouard Philippe, actuel chef du gouvernement,

?? Mme Agnès Buzyn, en tant qu'ancienne ministre de la santé,

?? M. Olivier Véran, actuel ministre de la santé,

?? M. Christophe Castaner, actuel ministre de l'intérieur, pour ce qui concerne notamment son refus d'accorder des masques aux forces de l'ordre, en parfaite connaissance de cause que cela allait conduire à des contaminations nombreuses des fonctionnaires sous ses ordres, et potentiellement à des décès nombreux.

et cela pour violation des articles 121-3 et 221-6 du Code pénal.

? Nous renvoyons à nos analyses antérieures :

Cf. <https://www.upr.fr/actualite/81224/>

et

<https://www.upr.fr/actualite/ce-sont-desormais-plus-de-600-medecins-qui-portent-plainte-contre-edouard-philippe-et-agnes-buzyn-devant-la-cour-de-justice-de-la-republique-pour-mensonge-detat/>